

DEL 2022/054

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 06 Avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 26 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Frédéric LE BEUX, Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Anne LE GALL, Frédéric MICHEL, Marine SENECHAL, Jean-Pierre GUILLOU, Didier MORGANT, Delphine BOUGUENNEC, Michel GARO, Isabelle QUELVEN, Roland SAINT-JORE, Pascale DUFLEIT, Cédric GOUIFFES, Jacqueline SABATIER, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER, Pierrette LE FLOCH, Marie-Josée CANEVET.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Anne-Laure LE GRAND, Michel GARO, Jean Michel LEMIEUX, qui ont donné respectivement procuration à Danielle LE GALL, Jean-Pierre GUILLOU, Christian CARDUNER.

Monsieur Cédric GOUIFFES a été élu Secrétaire.

**DEL 06.04.2022 / 2022/054 : CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE « L'UNI-VERT »
: ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER :**

RAPPORTEUR Mme BOUCHER,

La commune de SCAER a décidé la création de l'Uni'Vert, d'une surface d'environ 500 m², avec une démarche HQE forte afin de remplacer la bibliothèque actuelle devenue trop petite.

La construction de la nouvelle médiathèque s'accompagne d'un projet culturel inspiré du concept de Médiathèque - 3^{ème} lieu. Le 3^{ème} lieu se distingue du premier lieu, sphère du foyer et du deuxième lieu, domaine du travail. Il s'entend comme un volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des

espaces où des individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle.

L'équipement mobilier est donc pleinement partie prenante du concept général du 3ème lieu. Le mobilier doit en effet :

- Favoriser la fluidité et la lisibilité des espaces,
- Participer au bien être des usagers,
- faciliter le « vivre ensemble ».

Le Conseil Départemental du Finistère accompagne les collectivités via le contrat de territoire pour la construction et la réhabilitation d'équipements culturels et socio-culturels de proximité, l'Etat participe au financement de la construction et de l'équipement par le biais du dispositif général de décentralisation (DGD).

L'objectif est de favoriser l'accès à la lecture publique pour tous et participer à l'aménagement culturel des territoires par un réseau d'équipements cohérents et complémentaires.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 24 Mars 2022, il a été acté les attributions de marché suivantes pour l'acquisition du mobilier :

Lot N°	Description du lot	Prestataire retenu	Montant HT	Montant TTC
1	Mobilier de médiathèque	IDM	75 779,35 €	90 935,22 €
2	Mobilier de confort	IDM	10 923,07 €	13 107,68 €
3	Accessoires	IDM	36 615,84 €	43 939,01 €
4	Mobilier de bureau	BCI	3 219,45 €	3 863,34 €
5	Banque de prêts	IDM	5 022,49 €	6 026,99 €
TOTAL			131 560,20 €	157 872,24 €

Au regard des attributions définitives, il est donc nécessaire d'actualiser le plan de financement prévisionnel acté par la délibération 2019/103 du 27 novembre 2019, comme suit :

Coût d'investissement prévisionnel (HT) 131 561 €

FINANCEUR	TYPE D'AIDE	En € HT	En %
ETAT	Dotations Générales de Décentralisation	78 936,60 €	60
CD29	Acquisition Mobilier	9 000,00 €	6,8
QUIMPERLE COMMUNAUTE	Fonds de Concours	16 000,00 €	12,2
COMMUNE	Autofinancement	27 624,40 €	21,0
TOTAL		131 561,00 €	100

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment le 6° de l'article L.2122-21 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du conseil municipal de Scaër prise lors de la séance du 25 Mai 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire ;

VU l'exposé de Mme BOUCHER,

VU la délibération 2019/023 portant construction d'une médiathèque,

VU la délibération 2019/123 concernant le plan de financement prévisionnel
« Acquisition de mobilier »

VU l'avis favorable de la commission « RESSOURCES » en date du 30 Mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

DE SOLLICITER pour le financement de l'acquisition du mobilier les subventions
auprès de :

- L'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation
- Le Conseil Départemental du Finistère au titre du Contrat de Territoire
- Quimperlé Communauté au titre du fonds de concours de la lecture
publique

D'AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

